

COMMUNE D'ERCÉ

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

en exercice :

15

Séance du mercredi 26 février 2025

Le vingt-six février deux mille vingt-cinq à 18 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée le 17 février 2025, s'est réunie sous la présidence de Christian CARRÈRE .

Présents :

11

Votants :

14

Sont présents : Christian CARRÈRE, Adrien PONSOLLE, Sabine PUYDEBOIS, Yves CAUBET, Pierrette ICART, Bernadette BACQUE-AMILHAT, Noël LE GOFF, Josiane TEULÉ, Michèle AGOSTINI, Jean-Marc PUYRAIMOND, Sylvie CAU

Représentés : Bernard CAU représenté par Pierrette ICART, Maxime DÉGEILH représenté par Christian CARRÈRE, Ludovic PENNETIER représenté par Michèle AGOSTINI

Excusés : Claudette FERREIRA

Absents :

Secrétaire de séance : Josiane TEULÉ

Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal précédente séance ;
- Attribution marché MOE rénovation du centre de l'Escalusse (Marché à procédure adaptée) ;
- Aide sinistrés Mayotte ;
- Questions diverses.

Procès-verbal de la précédente séance

Le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2024 est adopté à l'unanimité des présents et des représentés

Délibérations du conseil :

Attribution d'un marché Assistance à Maîtrise d'Oeuvre "Rénovation centre Escalusse" - DE_2025_001

Résultat du vote : adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal qu'il s'est prononcé favorablement au projet de rénovation du Centre de l'Escalusse et qu'une première phase d'étude confiée à la société ETYO pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour laquelle les crédits avaient été inscrits au budget de la commune, a permis de lancer la procédure d'Assistance à Maîtrise d'Oeuvre.

Vu le code de la commande publique,

Vu le procès-verbal de la commission d'appel d'offre du 11 février 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le maire à signer le marché public suivant :

Lot unique - Assistance à Maîtrise d'Oeuvre rénovation du centre de l'Escalusse

Entreprise : Lion'L 848 route de Saint Martory 31420 AURIGNAC

montants :

- mission de base (forfait provisoire) : 127 200,00 € HT au taux honoraires applicable : 8,00%
- missions complémentaires (forfait définitif) : 27 070,00 € HT
- missions complémentaires éventuelles (forfait définitif) : 5 000,00 € HT.

Attribution d'une subvention exceptionnelle - Urgence Mayotte - DE_2025_002

Résultat du vote : adoptée

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Refus : 0

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que la commune a reçu une demande de subvention exceptionnelle de la part du Groupe de Secours Catastrophe Français (GSCF) pour leur permettre de disposer de moyens afin d'aider Mayotte à faire face à la situation tragique qui touche la population depuis le passage du cyclone.

La gravité de la situation laisse à prévoir des besoins considérables à moyen et long terme et le GSCF s'est engagé à être aux côtés des collectivités de Mayotte pour les accompagner dans leurs efforts.

Monsieur Le maire propose qu'une aide financière de 2 000 € soit attribuée par la commune d'Ercé.

Où cet exposé, après délibération, le conseil municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur Le Maire,
- Décide de verser la somme de 2 000 € (deux mille euros) à l'Association "Groupe de Secours Catastrophe Français" GSCF ;
- s'engage à inscrire les crédits nécessaires sur le compte 65748 du budget général 2025.

Questions diverses :

1. Porté à connaissance des décisions prises dans le cadre des délégations d'attributions accordées par le conseil municipal, en vertu de l'article L. 2122-22

Marché assurances 2025-2028

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que depuis 2009, la commune procède tous les quatre ans à une mise en concurrence des contrats d'assurance de la commune selon les 5 lots suivants :

- Lot 1 - dommage aux biens
- Lot 2 - responsabilité civile
- Lot 3 - flotte véhicules
- Lot 4 - protection juridique
- Lot 5 - risques statutaires

Une publication du MAPA (Marché à Procédure Adaptée) a été faite du 28 octobre au 29 novembre 2024. Il en a résulté les attributions suivantes pour la période 2025-2028 :

Lots	Attributaires	Cotisation annuelle TTC
Lot 1	SMACL	12 832,66 €
Lot 2	SMACL	3 718,22 €
Lot 3	SMACL	2 225,55 €
Lot 4	Cabinet CFDP	1 161,69 €
Lot 5	GROUPAMA	10 191,04 €
	Coût total	30 129,16 €

Les marchés ont été notifiés le 16 décembre 2024.

Remarque : les cotisations dommage aux biens ont beaucoup augmenté depuis le précédent marché du fait d'une part de l'ajout de bâtiments à assurer mais également de l'augmentation appliquée par les assureurs aux communes ces dernières années.

2. informations sur le financement du projet de Rénovation du centre de l'Escalusse

Afin d'informer complètement ses Collègues, monsieur le Maire a fait réaliser une simulation du coût de la part d'autofinancement qui en résulterait pour la commune, en fonction des aides publiques éventuellement reçues, pour un montant de l'opération de 1 988 072 €.

Simulations charges emprunt rénovation centre escalusse				
montant de l'opération :	1 988 072,00 €			
taux de subventions accordées	50%	60%	70%	80%
part à emprunter (taux)	50%	40%	30%	20%
part restant à la commune	994 036,00 €	795 228,80 €	596 421,60 €	397 614,40 €
Emprunt au taux de 3% sur 35 ans :	990 000,00 €	790 000,00 €	590 000,00 €	390 000,00 €
annuités remboursement emprunt (arrondi)	48 804,00 €	38 945,00 €	29 085,00 €	19 226,00 €
montant annuel des loyers attendus	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €	24 000,00 €
reste à charge (-) ou delta positif pour le budget	- 24 804,00 €	- 14 945,00 €	- 5 085,00 €	4 774,00 €

On peut remarquer que si un emprunt sur la base d'un taux de subventions accordées pour 50 % du coût de l'opération entraîne une charge annuelle de remboursement trop lourde pour les finances communales, un taux à partir de 60 % permet de diminuer l'autofinancement et d'envisager positivement le projet, sous réserve que d'autres opérations lourdes et obligatoires ne viennent gréver le budget et donc la dette.

M. le Maire souligne les points positifs à prendre en compte pour les futurs budgets mais également les contraintes :

Les +	Les contraintes
• Un loyer augmenté intégré au calcul • Une DGF augmentée pour les 5 prochaines années en raison des résultats du recensement de la population : + 12500/an • Une baisse importante du montant des emprunts à rembourser en 2027 • Des ventes de biens vacants encore à réaliser : 120 000 € à minima • Un projet reconnu et intégré comme projet de territoire par la Communauté de Communes Couserans Pyrénées.	• Des travaux incontournables et coûteux à réaliser (ponts...) • Obtenir 60% de subvention minimum • Un emprunt sur une longue durée : 35 ans

La charge annuelle de la dette diminuera notablement à partir de 2027 permettant d'étudier favorablement le financement définitif de l'opération Escalusse.

Projet de division de la zone du Saouzeinquets

Le terrain appartenant à la communauté de communes a fait l'objet d'une demande d'acquisition par un artisan local. La plateforme de séchage des plaquettes destinées à la chaufferie de la commune se situe sur ce terrain. Il peut être envisagé de la diviser pour en céder une partie afin de satisfaire à la demande de l'artisan.

La séance est levée à 19h30

Christian CARRÈRE
Président de séance



Josiane TEULÉ
Secrétaire de séance

